



Prix communs

ISAE SUPAERO ENSICA Alumni – SAE

(cursus Ingénieur)

ISAE SUPAERO ENSICA Alumni (« l'Association ») et la Société des Amis de l'ISAE et de l'ENSTA (« la SAE ») s'associent pour décerner des prix destinés à récompenser des élèves de dernière année recevant leur diplôme du cursus Ingénieur ISAE-SUPAERO. Ces prix sont destinés à récompenser des Ingénieurs-Elèves ayant démontré au cours de leur cursus **une motivation particulière** et ayant accompli **des réalisations pratiques** pendant leur scolarité et les divers stages effectués dans l'un des domaines primés.

Quatre domaines d'excellence peuvent être récompensés par l'attribution d'un prix :

- **Passion de l'Aéronautique** : ce prix récompense en particulier un élève ayant montré une motivation pour les constructions d'aéronefs, avec comme critères possibles, les projets menés dans le domaine, les résultats obtenus, le parcours académique dans le domaine, les éventuelles réalisations...
- **Passion du Spatial**, ce prix récompense un élève ayant montré une motivation particulière pour le domaine des lanceurs, des satellites ou autres véhicules spatiaux, de l'exploration de l'espace ou des applications au service de la connaissance de la Terre et des astres ou au bénéfice des sociétés humaines, avec comme critères de sélection les projets menés dans le domaine, les résultats obtenus, le parcours académique dans le domaine, les éventuelles réalisations...
- **Engagement Citoyen** : ce prix récompense un élève ayant démontré son implication dans des activités à caractère social dans le cadre de sa scolarité ou en dehors. En particulier, le certificat DEC (Diversité-Engagement-Citoyenneté) permet de mettre en valeur les candidatures pour ce prix.
- **Développement Durable / Economie Energétique** : ce prix récompense un élève ayant particulièrement montré son intérêt pour le développement durable ou les économies d'énergie, appliqués au transport aéronautique et spatial, avec comme critères possibles, les projets menés dans le domaine, les résultats obtenus, le parcours académique dans le domaine, les éventuelles réalisations... Depuis 2020, ce prix célèbre la mémoire de Jamil BEN MAIZ (S2010) décédé le 20/05/2011 et prend le relais du prix décerné jusqu'en 2017 par l'ISAE-SUPAERO.

Dans chacun des domaines, il s'agit de juger de l'utilisation des connaissances acquises à l'Ecole dans l'exercice d'une des différentes facettes du métier d'ingénieur dans le domaine d'excellence considéré, les réalisations (projets) étant jugées sur leur réalisme et sur l'utilité pour la communauté aérospatiale.



REGLEMENT

1. Attribution

Un prix peut être attribué dans chacun des quatre domaines cités. Cette attribution est fixée par un jury constitué comme indiqué ci-après sur examen des dossiers de candidature présentés par les candidats, des élèves en dernière année du cursus Ingénieur, diplômés dans l'année.

Le jury délibère de façon souveraine en fonction de la qualité des dossiers présentés. Si aucun dossier ne présente une qualité jugée suffisante dans un domaine donné, aucun prix ne sera attribué dans ce domaine pour l'année considérée.

Dans le cas où aucun prix n'est attribué dans un domaine, le jury peut décider exceptionnellement de reporter l'allocation sur un autre domaine et de distribuer alors plusieurs prix dont il fixe le montant à l'intérieur de la nouvelle enveloppe financière allouée au domaine considéré.

En 2023, chaque prix dans l'un des 4 domaines mentionnés plus haut est d'un montant de **1.500 €**. Le jury pourra cependant moduler ce montant comme indiqué ci-dessus.

2. Désignation des bénéficiaires

Elle est faite par un jury composé de :

- ✓ Trois à six représentants de l'Association, dont au minimum le Président ou son représentant, un animateur de la CREOP (Commission des Relations avec l'Ecole et les Organisations Professionnelles), le représentant de l'Association auprès de l'Institut ; trois autres représentants pourront être choisis par le Bureau de l'Association pour compléter le jury,
- ✓ Un à trois représentants de la SAE, désignés par son Président,
- ✓ Un représentant de l'ISAE-SUPAERO désigné par le Directeur des Formations Ingénieurs
- ✓ Sur initiative du Président de l'Association, des personnalités qualifiées peuvent participer également à ce jury.

3. Sélection des dossiers

La sélection s'effectue en un seul tour, sur présentation **d'un dossier de candidature qui devra être fourni à l'Association. Pour la session 2023, ce dossier doit parvenir au plus tard le vendredi 29 septembre 2023.**

Le dossier est à transmettre exclusivement à l'adresse association@isae-alumni.net. Tout dossier incomplet ou en retard ne sera pas pris en considération.

- ✓ Chaque dossier doit comporter :
 - ➔ **L'identification du domaine d'excellence** dans lequel l'Ingénieur-Elève dépose sa candidature ; dans le cas d'un Ingénieur-Elève qui souhaite concourir dans plusieurs domaines, un dossier pour chacun des domaines concernés est à déposer.



- **Une feuille d'identification du candidat** mentionnant :
 - son état civil et son adresse,
 - les études effectuées avant son admission à l'Ecole,
 - ses activités extra-scolaires,
 - un relevé de notes des derniers résultats académiques obtenus,
 - tout renseignement complémentaire jugé utile par le candidat.

- **Une lettre de présentation** (de deux pages maximum) indiquant :
 - les motivations du candidat pour le domaine d'excellence,
 - les choix de son parcours d'études à l'ISAE-SUPAERO,
 - les stages ou projets réalisés pendant son cursus démontrant l'adéquation de son parcours avec la motivation exprimée,
 - la (ou les) réalisation(s) (projet) dans le domaine concerné, et les résultats obtenus,
 - les éventuelles publications réalisées pendant le cursus à l'ISAE-SUPAERO,
 - les activités réalisées en dehors de l'Institut, en parallèle de la formation suivie à l'ISAE-SUPAERO, et en démontrant la passion, l'excellence et la motivation dans le domaine sélectionné, point tout particulièrement important pour les Ingénieurs-Elèves candidats dans le domaine de l'engagement citoyen.

- **Les dossiers en anglais** sont acceptés.

- **Chaque candidature est individuelle.** Une candidature en binôme (ou plus) ne sera pas prise en compte.

- **L'adhésion (cotisation) à l'Association des Alumni est un critère pris en compte pour l'obtention d'un Prix.**

- ✓ Les élèves retenus pour l'attribution d'un prix seront avertis par l'Association au plus tard quelques jours avant leur remise officielle. Cette remise aura lieu à l'occasion de la remise des diplômes à l'ISAE-SUPAERO.

4. Financement et remise des prix

Les prix sont financés conjointement par l'Association et la SAE suivant une répartition et un montant global fixé annuellement par accord entre les Présidents.

La remise officielle des prix aux lauréats est effectuée par les représentants de l'Association et de la SAE.



5. Publicité

- ✓ Les lauréats des Prix ISAE SUPAERO ENSICA Alumni - SAE seront présentés dans les diverses publications de l'Association et les titulaires feront l'objet d'une mention dans l'annuaire des diplômés.
- ✓ Les lauréats devront fournir à l'Association une petite présentation vidéo ('pitch') de 90 à 120 secondes, afin de présenter et valoriser leur projet. Ce pitch pourra notamment être utilisé lors de la remise des prix et sur les différents canaux de communication de l'Association et de la SAE.

6. Mise en œuvre

Les décisions des jurys ne sont pas motivées aux intéressés et sont sans appel.

Pour ISAE SUPAERO ENSICA Alumni,
La Présidente,
Catherine GOETZ

Pour la SAE,
Le Président,
Pierre LARROQUE